

Organisme de formation de la FFR - Fédération française de rugby
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 91 06625 91 auprès du préfet de région d'Île-de-France
N° de Siret : 78440581300089

BREVET FÉDÉRAL « RUGBY A 5 - NIVEAU 2 - SANTÉ »



Cette certification permet d'actualiser et de faire valoir des compétences dans la conception, l'animation et l'évaluation de séances de rugby à 5, bénévolement, dans le cadre du « sport sur prescription médical ». Cette certification apparaît sur la liste des certifications fédérales autorisant la dispensation d'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée (arrêté du 8 nov. 2018 – JORF)



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation est destinée aux personnes, exerçant bénévolement ou professionnellement dans l'encadrement sportif d'un club de Rugby, qui souhaitent approfondir leurs connaissances afin d'acquérir les compétences requises à l'encadrement des patients reconnus en affection de longue durée.

A l'issue de cette formation, les participants seront en mesure de posséder les ressources de base permettant de mieux comprendre les pathologies chroniques suivantes :

- Activité physique et pathologies rhumatismales
- APS et appareil locomoteur
- Cancer
- Effets du vieillissement
- Maladies métaboliques
- Maladies cardio-vasculaires
- Maladies Neuro-dégénératives
- Pédiatrie – programmes de réhabilitation à l'effort

Ces éléments permettront aux clubs sportifs, dans lesquels sont engagés les stagiaires, d'accueillir les patients atteints de ces pathologies, de leur permettre une activité physique adaptée mais aussi de créer du lien social.



PRÉREQUIS ET CONDITIONS D'ACCÈS A LA FORMATION

- Être licencié(e) dans une association affiliée à la FFR
- Être titulaire du PSC1
- Être titulaire du Brevet Fédéral Rugby à 5 niveau 1 « Loisir – Bien-Être » ou être en cours de formation ou titulaire d'un brevet fédéral FFR donnant l'équivalence

VERIFICATION DES EXIGENCES PREALABLES :

Les exigences préalables seront vérifiées par présentation :

- d'une copie de diplôme(s) ou une attestation « en cours de formation
- d'attestation signée par le.la ou les président.es de structure





SÉLECTION DES CANDIDATES ET DES CANDIDATS

Dossier d'inscription

Le dossier d'inscription sera à compléter en ligne au plus tard le **vendredi 15/03/2024** délais de rigueur [en cliquant sur ce lien](#)



LIEU DE LA FORMATION

La formation se déroule à distance et le séminaire final aura lieu dans les locaux de la Fédération Française de Rugby à Marcoussis.



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Une personne référente pour l'accueil de personne en situation de handicap peut permettre un accompagnement sur les parcours de formation.

Votre contact : aurelie.barazer@ffr.fr / 01 69 63 65 58



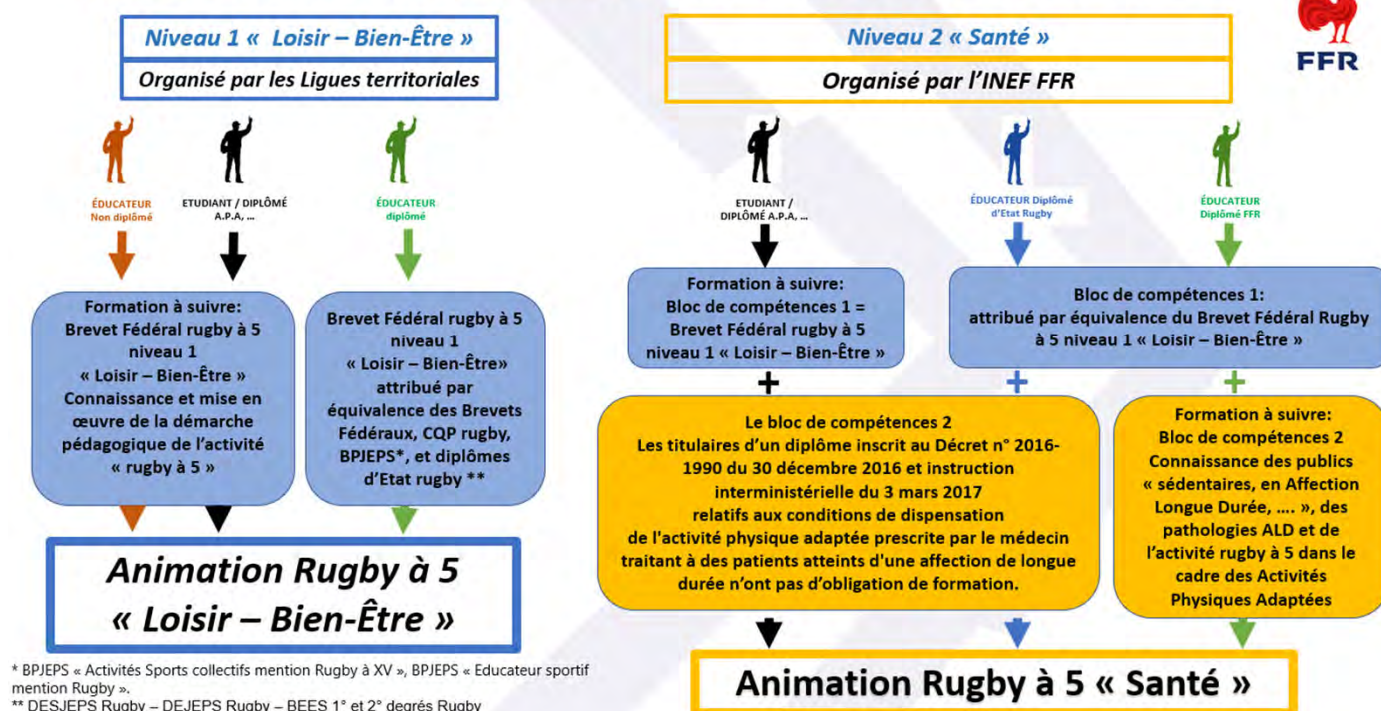
DURÉE ET DÉROULÉ DE LA FORMATION

La durée de la formation hors alternance est de 55 heures. Elle se décompose en sessions de formation à distance (45 heures) et un séminaire en présentiel à Marcoussis (10 heures).

Recyclage :

Les titulaires du BF Rugby à 5 Niveau 2 « Santé », devront participer à un recyclage tous les 2 ans.

Le Brevet Fédéral Rugby à 5: niveau 1 « Loisir – Bien-Être » et niveau 2 « Santé »



La session de formation débutera le 1er avril 2024 et se terminera le 30 septembre 2024.

Le contenu de la formation à distance (e-learning) est organisé par l'UVFMS, elle comporte 17 modules :



PROGRAMME DE LA FORMATION

Formation en distanciel sur une durée de 6 mois sur la plate-forme de l'Université Virtuelle Francophone de Médecine du Sport :

- Acquisition de connaissances sur les pathologies chroniques et pathologies classées en ALD, le vieillissement, la nutrition, l'entraînement physique, la réhabilitation à l'effort chez l'enfants, la réglementation sur le Sport sur Ordonnance et les spécificités du Rugby à 5, activité adaptée.
- Suivi des stagiaires par le responsable de la formation UVFMS et par le responsable FFR
- Possibilité pour les stagiaires de contacter les responsables formation soit par le forum en ligne – soit par mail
- Conférences Visio en cours de formation proposées à l'ensemble des stagiaires
- Contrôle des connaissances et Evaluations par QCM et TD sur les modules
- Validation en ligne de la formation en distanciel pour le 9 septembre 2024

Formation en présentiel : Participation au stage final du 20 septembre (14h) au 21 septembre (12h) au Centre National de Rugby :

- Complément de formation sur les pathologies et le suivi des pratiquants par l'UVFMS,
- Echange de bonnes pratiques sur la création des Sections Rugby à 5 Santé
- La pédagogie adaptée à la population Sport sur ordonnance :
 - o Construction d'une séance de rugby à 5 Santé et animation terrain par les stagiaires.
 - o Evaluation et prévention des risques, comportements et gestes à réaliser en cas d'incident



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Formation hybride, majoritairement en e-learning, associant des méthodes actives au travers de travaux de groupes, classes inversées, mises en situation pratiques, témoignages de professionnel.les, interventions d'expert.es, études de cas, analyses de pratiques professionnelles ...



MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS

Moyens humains

Les formateurs formatrices et intervenant.es sont des professionnel.les de la formation (UVFMS et FFR), et/ou des professionnel.les du rugby (FFR) et/ou du secteur médical (UVFMS et FFR).

Moyens matériels

Les matériels mis à disposition des stagiaires sont les suivants : matériels pédagogiques classiques, matériels collectifs sportifs, accès à une plateforme de formation en ligne de manière contrôlée.





MODALITÉS DE CERTIFICATION

Le diplôme est attribué suite à

- 1) L'évaluation des modules sur la plateforme U.V.F.M.S,
- 2) L'évaluation lors d'une séance de rugby à 5 « Santé » pendant le séminaire en présentiel



TAUX DE RÉUSSITE DES SESSIONS PRÉCÉDENTES

Session	Nombre de stagiaires	% d'obtention du diplôme
S1 : 15/03 /2020 au 15/09/2020	24	96 %
S2 : 15/09/2020 au 15/03/2021	20	95 %
S3 : 15/03/2021 au 14/09/2021	29	83 %
S4 : 15/09/21 au 30/03/2022	29	80%
S5 : 01/04/2022 au 30/09/2022	15	54 %
S6 : 01/10/2022 au 30/03/2023	29	54 %
S7 : 01/04/23 au 30/09/2023	21	81 %
S8 : 01/10/23 au 30/03/2024	28	En cours



CANDIDATURES ET ACCÈS A LA FORMATION POUR 2023-2024

NOMBRE DE DOSSIERS RECUS	NOMBRE DE PERSONNES ADMISES EN FORMATION
28	28



COUT DE LA FORMATION

Coûts pédagogiques de la formation : 450 € HT (en cas de prise en charge par un OPCO, la TVA sera appliquée).
(Soit 8,18 € HT l'heure de formation)

Pour les deux jours de formation en présentiel à Marcoussis, les frais d'hébergement/restauration sont pris en charge pour l'ensemble des participants par la Fédération Française de Rugby.

Tout autres frais inhérents à la venue des stagiaires en formation (transport, hébergement la veille de la formation, ...), reste à la charge du stagiaire.

La TVA n'est pas appliquée si la formation est facturée à un licencié de la Fédération Française de Rugby, un comité ou club affilié à la Fédération Française de Rugby (en application de l'article 293 B du Code général des impôts). En revanche, la TVA est appliquée si la formation est facturée à un OPCO.



CONTACTS

Assistante formation :

Céline GIRAUD - Tel. 01 69 63 64 56 – Celine.Giraud@ffr.fr

Responsable pédagogique :

Benoit OSZUSTOWICZ - benoit.oszustowicz@ffr.fr